République Française

VILLE de MENTON
(Alpes-Maritimes)

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 182/23

Service public pour l'exploitation de la restauration collective municipale
Approbation du délégataire

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre 2023 à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de MENTON, dûment convoqué le 14 décembre 2023, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses séances, ***sous la Présidence de Monsieur Yves JUHEL, Maire***

Présents :
M. Yves JUHEL – M. Patrice NOVELLI – Mme Sylviane ROYEAU *(jusqu'à 20h23 – affaire n° 14)* – M. Nicolas AMORETTI – Mme Elodie ROBERT *(jusqu'à 20h15 - affaire n° 10)* – M. Jean-Claude ALARCON – Mme Marinella GIARDINA - M. Florent CHAMPION – Mme Joanna GENOVESE *(jusqu'à 21h49 – affaire n° 46)* – M. Henri SCANDOLA – M. Patrick CALVI – Mme Isabelle ALMONTE – M. Emmanuel RAVIER – Mme Dominique ARTIERI – Mme Floriane CAZAL – Mme Maria Magdalena TOMASI – Mme Stéphanie JACQUOT *(à partir de 19h20 – affaire n° 2)* – M. Eric FORMENTO – Mme Carmela CARTARRASA – Mme Julie MACARI *(jusqu'à 20h14 – affaire n° 10)* – M. Hervé VIALONGA – Mme Rose-Mary MORENA – M. Michel FEVRIER – M. Daniel ALLAVENA – M. Cédric MONTEIRO – Mme Gabrielle BINEAU M. Jean-Christophe STORAÏ *(à partir de 19h25 – affaire n° 2)* – M. Anthony MALVAULT – Mme Pascale VERAN

Pouvoirs :
Mme Sylviane ROYEAU à Monsieur le Maire *(à partir de 20h23 – affaire n° 14))*
Mme Elodie ROBERT à M. Jean-Claude ALARCON *(à partir de 20h15 - affaire n°10)*
Mme Joanna GENOVESE à Mme Floriane CAZAL *(à partir de 21h49 – affaire n° 46)*
Mme Isabelle THOUVENOT à Mme Stéphanie JACQUOT *(à partir de 19h20 – affaire n° 2)*
Mme Julie MACARI à Mme Isabelle ALMONTE *(à partir de 20h15 – affaire n° 10)*
Mme Ornella GALTIER à M. Florent CHAMPION
M. Dominique NICOLAÏ à M. Patrick CALVI
M. Julien TABOUE à M. Patrice NOVELLI
Mme Martine CASERIO à Mme Gabrielle BINEAU
M. Marcel CAMO à M. Daniel ALLAVENA
Mme Sandra PAIRE à M. Cédric MONTEIRO

Étaient absents :
Mme Stéphanie JACQUOT *(jusqu'à 19h20 – affaire n° 2)*
Mme Isabelle THOUVENOT *(jusqu'à 19h20 – affaire n° 2)*
M. Serge GIACOMAZZI
Mme Patricia MARTELLI
M. Jean-Christophe STORAÏ *(jusqu'à 19h25 – affaire n° 2)*
M. Mathieu MESSINA

M. Florent CHAMPION a été nommé secrétaire de séance.

Date d'affichage :

Accusé de réception en préfecture
006-210600839-20231220-182-DE
Date de télétransmission : 29/12/2023
Date de réception préfecture : 29/12/2023

Séance du 20 Décembre 2023

Délibération n° 182/23

OBJET : Service public pour l'exploitation de la restauration collective municipale - Approbation du délégataire.

RAPPORTEUR : Mme Dominique ARTIERI, Conseillère Municipale

Le rappel de procédure, les motifs du choix des délégataire et l'économie globale du contrat sont exposés dans le rapport ci-joint.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants, et L.2224-1 et suivants,
Vu le Code de la Commande Publique et sa troisième partie législative et réglementaire relatives aux concessions,
Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 19 juin 2023,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Menton du 27 juin 2023, relative au lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de la restauration collective municipale,
Vu le procès-verbal de la Commission de Délégation de Service Public portant agrément des candidats admis à présenter une offre et avis sur les offres remises,
Vu le rapport de Monsieur le Maire présentant les motifs du choix du délégataire et l'économie globale du contrat, transmis le 4 décembre dernier,
Vu l'exposé du présent rapport,

Après négociation et examen des services proposés, il apparait que SUD EST TRAITEUR, a émis des propositions d'investissement adaptées aux attentes de la Ville, figurant en plus-values financières conformément à la demande. La Société donne la possibilité, en cours de contrat, d'accompagner la Commune dans sa démarche d'autonomisation du parcours du convive scolaire. Elle présente une offre alimentaire conforme aux attentes de la Commune et du CCAS (priorité aux produits frais, recours à l'alimentation durable) et elle fait une proposition pour la mise en place d'une interface unique, permettant de simplifier le parcours des usagers de la restauration scolaire (inscription, facturation, encaissement, recouvrement).

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 décembre 2023,

JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR

- approuver le choix du délégataire de service public : la société SUD EST TRAITEUR ;
- approuver le contrat de délégation de service public ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention et tous les documents y afférents.

LE CONSEIL
après en avoir délibéré,

adopte à l'unanimité

Le Secrétaire de séance
L'Adjoint au Maire,

Florent CHAMPION

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Yves JUHEL

Accusé de réception en préfecture
006-210600839-20231220-182-DE
Date de télétransmission : 29/12/2023
Date de réception préfecture : 29/12/2023

Visa de la Préfecture :